

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-618  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :**  
**Marché de travaux n°2023-15 pour le réaménagement de l'office de Tourisme**  
**Lot 5 - Avenant n°2**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande publique ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** la délibération n°2023-188 du 3 juillet 2023 autorisant la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;

**Vu** la décision 2023-624 du 27 décembre 2024 relative aux choix des titulaires des lots 4 et 6 ;

**Considérant** que l'indice BT52 : imperméabilité des façades prévu par les documents du marché pour le lot 05 : CLOISONS, SECHES ISOLATION et FAUX PLAFONDS doit être remplacé par l'indice BT08 : plâtre et préfabriqués.

**Vu** la proposition d'avenant ci-annexé de l'entreprise SARL FOREZ DECORS, titulaire du lot 5

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer l'avenant pour le marché de travaux du réaménagement de l'ancienne prison en belvédère avec la SARL FOREZ DECORS, titulaire du lot 5 qui modifie l'indice BT52 par l'indice BT08 ;

**Article 2 :** Dit que les crédits seront inscrits au budget général 2024 ;

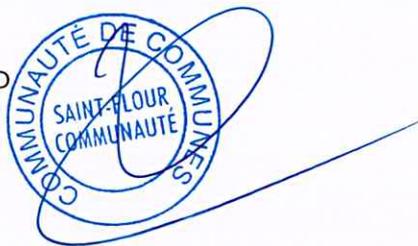
**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

**Article 4 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

Fait à Saint-Flour, le 07/11/2024

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 26 NOV 2024**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 26 NOV 2024**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20241107-DEC2024-618-AU  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Saint-Flour Communauté  
Village d'entreprises – ZA du Rozier Coren  
15100 Saint-Flour

[contact@saintflourco.fr](mailto:contact@saintflourco.fr)

04.71.60.56.80

SIRET : 200 066 660 000 16

### B - Identification du titulaire du marché public

AUVERGNE DECORS  
3, rue Raymond Joyon  
63190 LEZOUX

### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

OFFICE DU TOURISME DE SAINT-FLOUR  
Places d'Armes – 15100 Saint-Flour

Lot 05 : CLOISONS SECHES – ISOLATION – FAUX PLAFONDS

■ Date de la notification du marché public : 27/12/2023

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 43 500,00 €
- Montant TTC : 52 200,00 €

■ Montant du marché public après AVENANT n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 47 483,16 €
- Montant TTC : 56 979,79 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

### ACTUALISATION DES PRIX

**L'indice BT52 : imperméabilité des façades** prévu par les documents du marché pour le lot 05 : CLOISONS SECHES, ISOLATION et FAUX PLAFONDS **est remplacé par l'indice BT08 : plâtre et préfabriqués.**

L'actualisation des prix sera réalisée avec l'application de l'indice BT08.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  Non  Oui

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 47 483,16 €
- Montant TTC : 56 979,79 €

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

A \_\_\_\_\_, le

Signature

## F - Signature du maître d'œuvre

A \_\_\_\_\_, le

Signature

## G - Signature du pouvoir adjudicateur

A Saint-Flour, le

Pour Saint-Flour Communauté,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD